

A 2	MAINTENANCE PRÉVENTIVE	T 2.1	Définir et/ou planifier la maintenance préventive
Description de la tâche • Identifier le bien devant faire l'objet d'une <i>maintenance préventive</i>. • Définir les opérations de maintenance préventive systématique, conditionnelle et prévisionnelle. • Définir les opérations de <i>maintenance systématique</i> répondant à une exigence réglementaire. • Élaborer le dossier et/ou intégrer le <i>plan de maintenance</i> préventive dans la GMAO. • Planifier les interventions de maintenance sur un bien. • Ajuster le contenu du plan de maintenance préventive aux diverses évolutions du bien.			
Situation de début • La décision d'étendre le plan de maintenance préventive sur un bien existant a été prise. • La décision de mettre en place un plan de maintenance préventive sur un nouveau bien a été prise.			
Conditions de réalisation • Moyens - Le dossier technique du constructeur. - Les données technico-économiques de l'entreprise. - L'<i>historique de maintenance</i>. - Des moyens de surveillance. - L'analyse des pannes et défaillances. - Le découpage arborescent de l'équipement. - Des outils informatiques de gestion (la GMAO). • Liaisons - Le personnel d'exploitation et de maintenance. - Le constructeur du bien. - Des fournisseurs de matériel de surveillance ou d'<i>inspection</i>. - Des prestataires de service. • Références et ressources - La politique de maintenance de l'entreprise. - L'organisation de la maintenance préventive (niveaux, formalisme, etc.). - Le plan qualité de l'entreprise. - La réglementation et les normes en vigueur.			
Résultats attendus • Le plan de maintenance préventive est opérationnel. • Les procédures de surveillance sont définies. • La maintenance préventive est intégrée dans la GMAO.			
Autonomie			
Champ technique	Autonomie totale	Autonomie partielle	Tâche non réalisée
Systèmes de production			
Systèmes énergétiques et fluidiques			
Systèmes éoliens			